

Un groupement de coopération sanitaire pour organiser la poursuite des activités chirurgicales de la Clinique de Gascogne au Centre hospitalier d'Auch

Depuis la signature du protocole le 8 décembre dernier, des échanges nourris ont lieu entre les responsables de la Clinique de Gascogne, du Centre de rééducation fonctionnelle La Reviscolada et du Centre hospitalier d'Auch.

Ce protocole, fondé sur le diagnostic des besoins et de l'offre de soins ainsi que sur l'horizon de la reconstruction du centre hospitalier dont le projet intègre une offre privée, pointait l'enjeu collectif de maintenir dans le Gers l'offre de soins assurée par la Clinique de Gascogne et les médecins libéraux qui y exercent. C'est cet enjeu, constamment rappelé, qui guide l'action de l'Agence régionale de santé d'Occitanie et de la Préfecture du Gers.

A quelques jours du terme de la période de 3 mois ouverte par le Tribunal de commerce d'Auch dans le cadre de la liquidation judiciaire de la Clinique de Gascogne, période qui peut être reconduite une seule fois pour 3 mois si les conditions financières sont réunies pour maintenir l'activité, des choix décisifs doivent être effectués pour la santé des Gersoises et des Gersois et pour les salariés de la Clinique de Gascogne.

L'hypothèse de blocs opératoires temporaires n'ayant pu prospérer et la proposition alternative et constructive de blocs dans un bâtiment en dur sur le site de La Reviscolada se révélant complexe à mettre en œuvre à plusieurs titres, le Centre hospitalier d'Auch a formulé une proposition pratique d'accueil des activités chirurgicales de la clinique dans ses locaux. Parallèlement, un groupement de coopération sanitaire (GCS) d'activités libérales vient d'être autorisé : d'ores et déjà, plusieurs professionnels de santé exerçant sur le site de la Clinique de Gascogne y ont adhéré. Ce GCS permet notamment de maintenir le type de rémunération des professionnels en vigueur à la Clinique de Gascogne.

Il importe désormais et dans des délais compatibles avec la procédure du tribunal de commerce que les professionnels médicaux manifestent leur volonté d'intégrer ce GCS : c'est une condition essentielle pour que l'ARS Occitanie puisse apporter un concours exceptionnel destiné à couvrir une partie des frais de fonctionnement de la clinique jusqu'à ce que les propositions formulées par le Centre hospitalier d'Auch soient opérationnelles dès lundi pour certaines activités.

L'ARS Occitanie et la Préfecture du Gers relèvent l'engagement des partenaires au protocole et saluent les propositions et réflexions portées par les responsables de La Reviscolada, en particulier par le Dr Lange, Président du Comité territorial de santé du Gers.